



**Notes de la séance du  
Conseil d'établissements lausannois du**

**jeudi 23 mai 2019 de 19h30 à 21h30**

Hôtel de Ville, place de la Palud 10, Lausanne

- Présidence :** M. David **Payot**, Conseiller municipal
- Présent-e-s :** Mmes Florence **Auras**, Layla **Ayari**, Véronique **Biollay Kennedy**, Véronique **Branschi**, Ariane **Conus**, Magali **Crausaz**, Gwendoline **Egger Rochat**, Latha **Heiniger**, Gabrielle **Henry**, Nicole **Hoffmann-Pochon**, Zuhey **Hornickel**, Catherine **Kramer**, Emilie **Lamour**, Isabelle **Lugon**, , Mariela **Muri-Guirales**, Markella **Murith**, Fanny **Neuffer**, Hélène **Ott**, Magdalena **Padalski**, Sandra **Pernet**, Marion **Poulard Wipff**, Sandrine **Schlienger**, Lenka **Tala**, Ghislaine **Vittoz**, Sylvie **Winkler**, Magali **Zuercher**
- MM. Jean-Paul **Bittar**, Vincent **Canu**, Jean-Daniel **Conus**, Olivier **Crochat**, David **Da Silva**, Jacques **Daniélou**, Nicolas **Di Giulio**, Marc **Ferrer**, Cédric **Fracheboud**, Vincent **Friderici**, Philippe **Hofstetter**, Cyril **Jost**, Denis **Kart**, Fabien, **Kupferschmid**, Sébastien **Nater**, Philippe **Nicollier**, Hubert **Olivier**, Bertrand **Picard**, Michel **Rosselet**, Yves **Steiner**, Serge **Talla**, Michel **Trolliet**
- Excusé-e-s :** Mmes Isabelle **Costa-Rubin**, Floriane **Grandjean Lüthi**, Amélie **Junod**, Anne **Klunge**, Alice **Genoud**, Mathilde **Maillard**, Floriane **Nickles**, Marie-Christine **Richard-Laurella**, Tran-Nhu **Tranh-My**, Claudia **Turcotte**, Lina **Valentino**, Danielle **Zombath**, **Bettschart-Narbel**, Aude **Billard**, Bénédicte **Bondolfi**
- MM. Yvan **Almirall**, William **Duque Castrillon**, Nicolas **Godinot**, Michel **Guyaz**, Joël **Lüthi**, Jibril **Abdelbagi**, Philippe **Miauton**, Christophe **Pidoux**, Jonas **Piguet**, Patrick **Pupet**, Keko **Razzano**, Walter **Späni**
- Invitée :** Mme Chloé **Ballif** (directrice de la FASL)
- Participant-es du SEP+S :** Mmes Barbara **de Kerchove**, Fabienne **De Pietro**, Maria Teresa **Luperto**



**1. Ouverture de la séance et accueil**

*Départs et remerciements*

M. Payot souhaite la bienvenue à l'Assemblée.

Il salue en particulier MM. Yvan Almirall, Cyril Jost et Olivier Crochat qui prendront leur retraite en tant que Présidents des Commissions d'établissement, respectivement de C.F. Ramuz, Floréal et Villamont.

M. Payot salue également M. Sébastien Nater qui a repris la Direction a.i. de l'établissement primaire de Pierrefleur et M. Philippe Hofstetter, nouveau directeur de l'établissement primaire de Prélaz.

Il souligne que M. Trolliet assiste à sa dernière séance du Conseil en tant que Directeur de l'établissement primaire et secondaire du Belvédère et le remercie pour le travail accompli.

Applaudissements de l'Assemblée.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

**3. Adoption du PV du 1<sup>er</sup> novembre 2018**

M. Payot demande à l'Assemblée si le procès-verbal suscite un commentaire.

M. Picard vient aux nouvelles concernant le démontage des grillages pare-ballon devant les fenêtres du bâtiment provisoire de Grand-Vennes car Mme de Kerchove s'était engagée à reprendre le sujet.

Mme de Kerchove signale que des discussions sont toujours en cours avec le Service des sports et qu'elle espère pouvoir saisir l'occasion des aménagements prévus pour avancer sur cette question.

M. Payot indique qu'un préavis a été soumis au Conseil communal concernant les terrains de sport.

Le procès-verbal est adopté.

**4. Intentions de la Municipalité en matière de planification scolaire à l'horizon 2030**

*Présentation du Rapport-préavis répondant au Postulat Eggenberger*

M. Payot indique que le rapport-préavis devra encore être traité au Conseil communal et que la première Commission relative est prévue le 7 juin.

Etat des lieux des infrastructures scolaires lausannoises :

Fin 2018, les écoles lausannoises comptent :

- 13'897 élèves
- 15 établissements scolaires (8 primaires, 7 secondaires)
- Plus de 100 bâtiments sur 51 sites

Salles de classe	Salles spéciales et de dégagement	Salles de rythmique	Salles des maîtres	Aulas et grandes salles	Piscines	Bibliothèques scolaires	Salles de gym (yc salles omnisports)
738	280	19	62	8	2	8	51

- Une valeur ECA de CHF 830 millions
- Un budget d'entretien de CHF 3.5 millions par année
- 1 responsable de secteur, 4 gérants techniques (3.5 ETP) et 1.4 ETP de soutien administratif.



M. Payot signale des situations disparates d'un bâtiment à l'autre. D'une part, il faut répondre à une hausse de la démographie : depuis l'an 2000, 78 classes supplémentaires ont été créées sur 14 sites pour un montant de CHF 145.75 millions, soit par des constructions, soit par des aménagements au sein des bâtiments existants. D'autre part, les investissements pour l'entretien des bâtiments ont représenté un total de CHF 133.2 millions sur la même période.

Un budget annuel et un plan des investissements ont été planifiés sur plusieurs années.

Il y a différents niveaux de financements : le budget annuel, le plan des investissements dont chaque élément fait à chaque fois l'objet d'un préavis sollicité au Conseil communal et des crédits cadres qui sont des éléments intermédiaires.

Un fonds de 8 millions a été constitué à la fin de la dernière législature, lequel a encore été alimenté de 2 millions en 2017, ce qui permet de financer un certain nombre de dépenses d'entretien.

Il y a un enjeu démographique avec une estimation 2650 élèves de plus d'ici à la fin 2030.

L'enseignement et les besoins évoluent et il faut repenser les bâtiments en fonction de ces nouveaux enjeux. Les infrastructures constituent aussi des centralités de quartier, des lieux de rencontre, avec 17'000 heures de location par an pour les bâtiments scolaires.

Il faut en outre tenir compte des assainissements relatifs à l'efficacité énergétique et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Les stratégies et orientations ont été élaborées dans un premier temps par le Service des écoles primaires et secondaires.

Mme de Kerchove évoque la stratégie de la Municipalité basée sur 3 axes :

1. répondre à la croissance démographique et construire les bâtiments nécessaires pour accueillir les nouveaux élèves à Lausanne ;
2. renforcer la polyvalence des sites et des espaces, créer des synergies et le partage des lieux que ce soit par rapport à l'accueil de jour, aux cours de musique, mettre en place des structures polyvalentes dans le respect du besoin des différents utilisateurs ;
3. mener des opérations de rénovation et d'assainissement du parc immobilier scolaire avec une orientation durable.

Concrètement, une série de chantiers sont en cours :

- nouveau collège des Fiches ;
- agrandissements des collèges de l'Eglantine, du Belvédère et de Béthusy ;
- nouveaux collèges aux Plaines-du-Loup, Prés-de-Vidy, Sous-Gare ;

Il y a une forte pression démographique au nord de la Ville.

En termes de rénovations et d'assainissement, la Municipalité propose un financement par des crédits cadres réguliers. Il s'agit d'une politique spécifique et thématique qui vise à travailler sur l'enveloppe du bâtiment en essayant d'optimiser au maximum pour pouvoir mener de front plusieurs chantiers en parallèle pour des collèges qui ont un grand besoin de rénovation (La Barre, Montriond, Montoie et Saint-Roch).

Concernant le budget d'entretien, la Municipalité étudie des pistes afin d'affecter des revenus supplémentaires qui peuvent provenir de bénéfices, comme l'*intracting* qui consiste au fait que les économies grâce aux assainissements énergétiques dégageront une marge budgétaire qui pourra être investie dans l'entretien des bâtiments. .

#### Questions :

Mme Pernet demande si au lieu de dépenser de l'argent pour de nouveaux bâtiments, il ne serait pas possible de récupérer des bâtiments prêtés à d'autres structures (Tivoli, Cour). Elle



souhaite également connaître le nombre de classes supplémentaires que pourront accueillir les nouveaux bâtiments.

Mme de Kerchove répond que, pour faire face aux enjeux démographiques, 145 classes doivent être construites, sans compter les locaux spéciaux et salles de dégagement qui doivent être construits en parallèle. Les chantiers en cours permettent de combler 60 à 65 % des besoins évalués.

M. Payot précise qu'il y a une différence d'échelle entre les investissements (3 ans) et les investissements nécessaires (évalués sur plus de 10 ans, jusqu'en 2030). Finalement, la Ville tient le rythme par rapport aux besoins d'agrandissement.

Le collège de Cour a été retenu comme une ressource en cas de besoin. La Ville pourra y remettre des classes à la prochaine rentrée. Celui de Tivoli est vide pour l'instant et servira pour les classes de travaux manuels lors des travaux d'agrandissement du Belvédère, étant donné que l'annexe sera entièrement reconstruite.

Mme Pernet demande à qui s'adressent les accès pour les personnes à mobilité réduite. Mme de Kerchove répond que les adaptations sont faites prioritairement pour répondre aux besoins des élèves.

Mme Pernet signale que, lors d'une séance du Conseil communal, il a été discuté que les accès pour les personnes à mobilité réduite devraient également être destinés aux enseignants et aux parents qui en auraient besoin et demande si le Service des écoles y a pensé.

M. Payot répond que l'enjeu de l'accessibilité universelle est pensé pour divers types de handicap et pas uniquement pour les personnes à mobilité réduite. L'engagement est d'adapter l'accessibilité aux bâtiments scolaires au fur et à mesure des constructions nouvelles et des assainissements. Ainsi, tous les bâtiments scolaires ne pourront pas tous être aménagés pour 2020.

Mme Biollay Kennedy demande si l'extension envisagée dans le quartier de Sous-Gare concerne le primaire ou le secondaire. M. Payot répond qu'elle concerne clairement le primaire et qu'il faudra tenir compte des terrains à disposition et de la localisation des élèves. Il y a actuellement une étude à ce sujet qui sera présentée au Conseil communal.

Mme de Kerchove ajoute que la réflexion sur la localisation et le dimensionnement se fait en fonction des classes à prévoir.

M. Payot annonce que le même rapport-préavis donne des orientations et sollicite un montant de 18 millions sous forme de crédit-cadre, avec comme priorité les rénovations des bâtiments de Montoie et de la Barre.

## **5. Informations générales sur les écoles lausannoises**

### **5.1. Plan de rentrée 2019**

M. Payot donne la parole à M. Nicollier en tant que Président de la Conférence des directrices et directeurs lausannois (CRL).

M. Nicollier signale qu'il intervient pour la dernière fois au Conseil en tant que Président de la CRL car il fait valoir son droit à la retraite au 31 décembre prochain. Il assistera encore à la prochaine séance du Conseil d'établissements.

M. Nicollier salue la volonté des autorités communales de mettre plus d'espaces et de locaux à disposition des élèves lausannois. Actuellement, les bâtiments scolaires manquent de place et les directions doivent charger les classes, notamment au niveau des 7-8P (classes primaires situées dans les bâtiments mixtes). Au secondaire, les effectifs de 9-11S sont un peu plus stables mais en hausse. Il est prévu une augmentation de 2'600 élèves, ce qui représente trois établissements supplémentaires.

M. Nicollier donne également quelques informations sur l'école vaudoise.



La volonté du DFJC de faire fusionner la DGEO avec le SESAF (Service de l'enseignement spécialisé). Ces deux grands services de l'Etat de Vaud devront être fusionnés d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec comme toile de fond un projet nommé *Concept 360 degrés*. Ce projet est la conséquence de la mise en œuvre de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS). Toutefois, le règlement d'application n'a pas encore été adopté par le Conseil d'Etat (actuellement en consultation). Dans les trois ans à venir, chaque établissement du Canton va devoir élaborer un concept qui viendra appuyer tout ce qui sera nécessaire pour les élèves dits à besoins particuliers. Il y aura la partie pédagogie ordinaire qui va rester telle qu'elle est actuellement régie par la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire).

M. Nicollier signale que la VG (voie générale) reste un sujet compliqué dans la gestion des établissements. Il y a des pistes, des idées et une volonté de renforcer les maîtrises de classe mais, pour l'heure, le système est peu adapté aux élèves les plus faibles. Dès lors, ce Concept 360 degrés va peut-être venir en appui de ces problématiques.

Le Concept 360 couvrira l'ensemble de la scolarité obligatoire et mettra en réflexion les établissements sur trois axes principaux :

1. *Pédagogie spécialisée*, tout ce qui est mesure ordinaire d'enseignement spécialisé, mesure renforcée d'enseignement spécialisé pour des élèves qui ont vraiment besoin d'enseignement très particulier.
2. *Allophonie et migration* : tous les systèmes liés au classe d'accueil, aux cours intensifs de français et à la gestion d'une migration forte dans le Canton et particulièrement à Lausanne.
3. *Volet socioéducatif* moins développé actuellement. Le SPJ (Service de la protection de la jeunesse) entre en jeu pour venir appuyer les établissements dans leur Concept 360. Il s'agit de l'éducation spécialisée en milieu scolaire et de renfort éducatif dans l'école. M. Nicollier signale qu'en 2003, un projet pilote (EDEMS) avait été mis en place à l'EPS de Villamont et qu'aujourd'hui pas grand-chose n'a été instaurée. Le Concept 360 doit être piloté par les établissements mais pas de manière individuelle. A Lausanne, il y a le CREAL (Centre de ressources pour élèves allophones) qui est déjà une structure mutualisée, modèle qui ne va pas être démonté.

Tous les acteurs et les Commissions d'établissement vont participer à la réflexion sur ce que sera le projet de chaque établissement pour le Concept 360. Ce Concept sera subordonné au cadre cantonal qui sera décidé par le Conseil d'Etat en début d'été, fin automne. Les allocations de ressources pour les élèves en difficultés ont été revues et les mesures ordinaires vont être attribuées aux établissements et plus distribuées au compte gouttes par le SESAF. Le calcul prévu est un ratio par élève et les élèves dans les grands centres urbains auront probablement besoin de plus de périodes. La volonté cantonale est de faire de l'égalitarisme et de laisser les Conseils de direction des établissements gérer la question de l'équité.

### Questions :

Mme Tala Lenka souhaite connaître la place et le rôle des Commissions d'établissement par rapport au Concept 360. M. Nicollier répond que le rôle des CET ne va pas changer. Les Commissions vont continuer à travailler comme elles le font actuellement : suivre des projets, financer certaines choses et faire le relais avec la société civile. Institutionnellement, les Directions consulteront les CET avant de faire valider leur projet de Concept 360. Cela a déjà été fait pour les règlements d'établissement. Il n'y aura pas de tâches d'élaboration confiées.

M. Nicollier passe la parole à Mme Sylvie Winkler, présidente de la CRLP.

Mme Winkler évoque un plan de rentrée souvent difficile du côté des classes primaires. Les déménagements des familles ne peuvent être planifiés par les Directions. Il y a eu un phénomène nouveau à Floréal au mois de décembre avec une arrivée massive du côté de Sévelin. La question s'est posée quant à l'ouverture de nouvelles classes. Concernant l'EP de la Sallaz, il est prévu de nombreux déménagements au quartier des Falaises pour le 1<sup>er</sup> juin et du côté des Fiches. C'est la 1<sup>ère</sup> fois, que ce phénomène de masse est ainsi observé. Quand ces mouvements sont limités, des solutions sont trouvées assez facilement. Mais cette fois les familles arrivent en même temps et se déplacent dans toute la Ville. Par conséquent il est



difficile de faire des prévisions pour la rentrée scolaire. Faut-il garder des classes à 15 élèves en attendant que les enfants arrivent – et quid s'ils n'arrivent pas ? A l'inverse, là où ce n'était pas planifié, on atteint parfois des effectifs de 22-23 élèves. A fin juin, les Directions verront si elles ont ouvert le bon nombre de classes au bon endroit.

Concernant le numérique, le DFJC travaille en collaboration avec l'EPFL, la HEP et l'Université. Un projet pilote a commencé en enfantine cette année et se poursuivra avec les 3-4H dès la rentrée. Ensuite d'année en année, les 5-6H, les 7-8H et le cycle 3 seront intégrés. La généralisation en enfantine commencera dans une année. Il faudra préparer les enseignants à entrer dans l'ère du numérique avec les élèves.

Au cours du cycle 1, les thématiques sont l'usage du numérique et l'éducation aux médias. Durant le cycle 2, les sciences informatiques. On ne sait pas s'il y aura l'informatique à la grille horaire, à quel moment les tablettes pour les élèves seront introduites, si les moyens d'enseignement seront sur tablettes ou sur format papier. Tout cela fait partie des réflexions actuelles par les établissements exploratoires et la DGEO.

On parle également de l'information et de la formation des parents d'élèves. L'iPhone a juste une dizaine d'années et les parents de nos élèves ne l'avaient pas lorsqu'ils étaient enfants. Il faut donc mettre des règles aux enfants quant à l'utilisation de ces outils.

Au niveau du Département, se posera également la question de la maintenance des outils et de la formation des enseignants. Le sujet du financement doit être débattu et affiné entre le Canton et les Communes. Les classes primaires ont également besoin de tableaux interactifs pour voir un petit film ou quelque chose de collectif sans qu'il y ait la nécessité d'une tablette par élève.

#### Questions :

M. Fracheboud relève qu'il y a un débat par rapport au nombre d'heures que les enfants passent devant un écran en dehors du temps d'école. Faut-il vraiment instaurer cela au sein de l'école ? Mme Winkler répond qu'il faut apprendre à débrancher et à faire des vrais jeux. Les spécialistes disent que les petits apprennent rapidement à faire glisser leur doigt sur un écran mais pas à tenir un objet, par exemple un crayon. Il faut instaurer un rééquilibrage de l'utilisation des outils à l'école et à la maison.

M. Payot remercie Mme Winkler et M. Nicollier pour leur présentation.

## **5.2. Constructions, projets en cours, préavis**

M. Payot annonce que l'année 2020 sera riche en nouvelles constructions :

- **Riant-Pré** (quartier des Fiches) : 12 classes / 1 salle de gym / APEMS > rentrée 2020
- **Eglantine** : 5 classes / APEMS > fin 2020
- **Boveresses** : 2 classes > fin 2020
- **Béthusy** : 16 classes > début du chantier à l'été 2020
- **St-Roch**: rénovation du collège > début du chantier à l'été 2020
- **Belvédère** : démolition et reconstruction : 10 salles spéciales / 7 classes / 4 dégagements > mis en service en 2022
- **Plaines-du-Loup 1** : 16 classes / salle de gym > mise en service fin 2022
- **Sous-Gare** : compte d'attente, étude en cours
- **Plaines-du-Loup** : 2+3: 32 classes / 3 salles de gym > 2025 – 2026 ?
- **Prés-de-Vidy** : 20-25 classes / 3 salles de gym > 2027 – 2030 ?

Les chantiers d'été sont présentés par Mme de Kerchove :

- **Bergières** : rénovation de 8 classes
- **Montchoisi** : rénovation de 4 classes
- **Cour** : réhabilitation de 2 classes
- **Entre-Bois** : rénovation de 3-4 classes



- **Barre** : création d'une classe et rénovation du rez inférieur
- **Bourdonnette** : recherche et assainissement des infiltrations
- **Montoie** : réseau des eaux usées et eaux claires
- **Belvédère** : nouveaux casiers
- **Grand-Vennes** : suite rénovation des WC et conduites d'eau.

#### Questions :

Mme Heiniger souhaite des nouvelles par rapport au parc à vélos de l'EPS de C.F. Ramuz. Mme de Kerchove répond que la coordination est en cours entre le Service routes et mobilité et le Service des écoles pour trouver un emplacement. Mme Heiniger demande si le parc à vélos sera prêt pour la rentrée scolaire 2019. Mme de Kerchove répond que c'est l'objectif.

M. Picard pose la même question pour l'EPS d'Isabelle-de-Montolieu. Mme de Kerchove demande s'il y a eu une requête. M. Picard précise qu'il en avait parlé à M. Martinet. Mme de Kerchove n'était pas au courant de cette requête et en prend note. M. Payot signale que, selon M. Conus, directeur, il existe déjà un parc abrité pour les vélos.

Mme de Kerchove énumère les autres chantiers du SEP+S :

- **Camps et sorties scolaires** : il y a un Arrêt du tribunal Fédéral relatif à la participation des parents aux coûts des camps et sorties scolaires. La Ville est en grande réflexion car elle souhaite continuer à offrir ces prestations.
- **WIFI** : il y aura prochainement un préavis au Conseil communal concernant l'aménagement de bornes Wifi et leur élargissement dans les salles de gymnastique et les réfectoires. Celles-ci seront également utiles dans la gestion des absences des élèves.
- **Consolidation de l'accueil parascolaire 7-8P (réponse au postulat Germond)**  
Une séance de consultation des parents des Commissions d'établissement a eu lieu le 11 avril 2019. Mme de Kerchove remercie les délégué-e-s des différentes Commissions d'établissement. Le chantier avance et les premiers sondages vont commencer. Mme de Kerchove espère une mise en œuvre dès la rentrée 2020.
- **Devoirs accompagnés (DAC)** : réponse au postulat Donzé : le système correspond-il aux besoins des enfants et des parents ?
- **Préaux scolaires** : le SEP+S se questionne sur l'aménagement optimal des préaux. Il étudie leur végétalisation en collaboration avec le Service des parcs et domaines.

Mme Egger Rochat signale que des nouvelles plantations ont été faites au collège de l'Eglantine, il y a des cassis. Il est très astucieux de faire des délimitations entre le bâtiment scolaire et la voie publique et mettant des haies avec des fruits.

M. Payot annonce également que le 25 mai aura lieu la Fête de la Nature en Ville, avec plusieurs animations.

#### **5.2. Rentrée parascolaire 7-11, Réseau-L, devoirs accompagnés (DAC)**

Ce point n'a pas été abordé, l'organisation étant similaire à l'année dernière.

#### **6. Projets phares des commissions (CET) et consultation des élèves : la parole aux CET**

M. Payot lance le défi de raconter une année d'activités en deux minutes.

**Coteau-Fleuri** : M. Da Silva : promotion de la communication de la CET avec la réalisation d'un flyer. Forum des associations avec l'idée de rassembler les activités sociales, culturelles et sportives autour de l'école (succès mitigé avec une centaine de personnes, les associations étaient contentes). La Commission a initié des échanges avec le Conseil des élèves de Coteau-Fleuri, ce dernier souhaitait une sortie à la piscine en fin d'année ou au cinéma. Un contact a eu lieu avec la Direction qui a opté pour la sortie cinéma.



**Prélaz** : Mme Neuffer : cour de récréation, sujet qui fait parler les élèves (que peut-on y faire, au niveau du béton ?). Sécurité autour des écoles (suite du plan de mobilité scolaire). Journal de l'ATE va être transmis aux élèves pour la fin du mois. Festival en 2018 avec thème "Incroyables talents", vu le succès, il sera à nouveau organisé en 2020. Soirée de parents "Créons la rencontre" avec les différents partenaires.

**La Sallaz** : Mme Poulard Wipff : sécurité routière aux abords de nos écoles (Sallaz, Boissonnet et Vers-chez-les-Blanc). Un état des lieux a été effectué en novembre avec les TL et la coordination interservices "sécurité sur le chemin de l'école". La CET travaille sur un flyer pour définir le moyen de communication entre parents et enseignants. Une proposition sera soumise à la Conférence des maîtres. Définir l'importance de la communication. Journal scolaire (fusion de la feuille du mercredi avec le canard scolaire).

**Mon-Repos** : Mme Egger RoCHAT : organisation d'une conférence sur les écrans avec ateliers et table ronde de conclusion en novembre 2019 : « Les écrans : quels enjeux, quels impacts ? », abordés sous les angles des compétences (deep reading ; jeux vidéos), des relations personnelles et des projets pédagogiques, en réunissant parents, enseignants et autres acteurs de la vie des enfants.

**Pierrefleur** : M. Fracheboud : les séances ont été difficiles à cause de troubles dans l'établissement. La CET a offert des boissons à Noël pour les élèves. Banc des amis mis en place. Financement des sorties pour les élèves. Peinture de petits pas pour guider les élèves dans le collège. Participation avec séance du Conseil des élèves. Fresque rénovée.

**Beaulieu** : M. Steiner : lancement d'un projet potager à la Pontaise. Mise sur pied d'un chœur avec les enseignants de Beaulieu (20 à 25 élèves prévus). Café-parents en septembre. Balade des familles en septembre-octobre avec 2 thématiques : histoire du collège de Beaulieu et potager.

**Entre-Bois** : Mme Lamour : Soirée à Bellevaux "Le respect, ça se joue". Ensuite, la CET a organisé 2 rencontres avec les parents. Le soir personne n'est venu et le matin 3 mamans sont venues. Idée de rapprocher les Commissions d'Entre-Bois et de C.F. Ramuz. Participation à un stand lors de la prochaine Fête de quartier de Bellevaux. Un groupe de travail a été créé pour favoriser la mobilité douce. Soutien à la langue parentale car le quartier est multiculturel.

**Floréal** : M. Jost : en automne, il y aura une soirée avec le thème du jeu sous toutes ses formes, à l'initiative de la Direction, avec les parents, etc. Conseil des élèves : suivre les travaux. Dans la CET, il y a beaucoup de parents dont les enfants sont scolarisés à Montriond et à Floréal. Toutefois, il n'y a aucun représentant pour les bâtiments de la Bourdonnette, Montoie et Cour. Il y aura des postes vacants dans le ¼ parents à la rentrée et la Commission souhaite des candidatures émanant de parents dont les bâtiments ne sont pas encore représentés. L'année prochaine, les séances auront lieu à la Bourdonnette. M. Jost souligne la difficulté de mener à bien des projets car il y a trop de bâtiments éloignés.

Mme Neuffer (Prélaz) estime que le nombre des membres parents est trop restrictif. Il est difficile de faire venir tout le monde. Est-il possible d'accepter plus de parents au sein des Commissions.

M. Payot répond que les bâtiments primaires sont plus répartis dans les quartiers. Les CET ont un nombre de parents officiel. Le nombre n'est pas limité, mais le règlement définit uniquement quel parent convoquer et indemniser.

**Bergières** : Mme Conus : pique-nique communautaire le 5 juin, visite des nouveaux élèves le jeudi 22 août et soirée Visions d'Avenir.

**Elysée** : Mme Auras : mise en place d'une offre supplémentaire de repas de midi (40 élèves inscrits pour les 9-11<sup>ème</sup>), reste à trouver un espace détente pour les élèves entre 13h00 et 14h00. Groupe de communication réuni en janvier sur la modification du site web. Mettre en place un agenda semestriel. Le groupe échange a mis en place la participation de l'ensemble de l'Elysée (parents compris) au Marcheton du 5 octobre. Conférence en automne sur l'addiction aux jeux.





**Béthusy** : participation aux 4 km de Lausanne. Accueil des parents. La CET est organisée en 2 sous-commissions : une en appui au Conseil des élèves (parrainage des 7èmes par des élèves de 10ème) et l'autre s'occupe du développement durable (projet nature en ville). Nouveauté projet conjoint entre les 2 sous-commissions : boîtes de repas écoresponsables.

**Villamont** : M. Crochat : accueil des élèves de 7<sup>ème</sup> à la rentrée d'août, en novembre soirée parents avec conférence sur le thème "parents d'ado", en mars soirée Visions d'Avenir. "Café-parents" Retour expérience STOP, plan "Rue vivante/30kh" Villamont, réduire l'offre des sodas et le prix des sandwiches à la cantine, rénovation du collège de Saint-Roch.

**I.-de-Montolieu** : M. Picard : réorganiser la CET ¼ parents. Visite des 7<sup>ème</sup> à la veille de la rentrée. A venir 2 projets : littering et jardin participatif.

**C.F. Ramuz** : Mme Padalski : visite des élèves de 7<sup>ème</sup> avec apéritif à la fin. Soirée Visions d'Avenir. Projet en cours avec la Commission d'Entre-Bois pour approcher le collège. Le trajet de l'école.

**Belvédère** : Mme Pernet : visite guidée jeudi avant la rentrée. Tournoi de foot en automne. Noël du Belvédère qui a un énorme succès avec des lots de plus en plus importants. Mme Pernet remercie la Ville pour les livres de recette. En février, conférence des parents ouverte aux enfants sur le harcèlement scolaire avec l'intervention de M. Lachat. Mme Pernet annonce le départ du Directeur de l'établissement, M. Trolliet, à la fin de l'année scolaire.

M. Payot remercie M. Trolliet et annonce que son successeur a été désigné. Il s'agit de M. Oliver Dezuari, actuellement doyen à l'EPS de Villamont.

M. Payot remercie tous les Présidents pour leur intervention et le respect du timing.

## **7. Résolution du Conseil communal relative à des mesures de sécurité sur le chemin de l'école**

M. Payot signale que ce point a fait l'objet d'une interpellation auprès du Conseil communal.

Lors de sa séance du 7 mai 2019, la résolution de l'interpellatrice a été adoptée : *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité propose des mesures urgentes pour remédier aux problèmes identifiés aux abords des écoles lausannoises.*

M. Payot rappelle l'existence d'un groupe de coordination interservices qui réunit le Service des écoles, la Brigade routière et le service routes et mobilité. Ces personnes peuvent être sollicitées et intervenir pour entendre les sujets et sont également intéressées à avoir le point de vue des utilisateurs quotidiens.

## **8. Prochaine séance du CEL, prochaine séance des président-e-s, fonctionnement et budget des Commissions d'établissement (cf. modèles envoyés au préalable et règlement du CEL)**

La prochaine séance du Conseil d'établissements aura lieu le jeudi 31 octobre 2019 à 19h30.

Une séance des Présidents est proposée pour le jeudi 3 octobre 2019.

Mme Conus signale qu'il lui sera difficile d'y participer car le même soir se réunit la Commission d'Etablissement des Bergières. Cette date ne convient pas non plus à plusieurs personnes.

Mme De Pietro propose d'envoyer un sondage Doodle aux Présidents pour fixer la date de cette séance. L'horaire de 18h30 est maintenu.



Concernant le fonctionnement des CET, Mme De Pietro signale que le document récapitulatif des démarches administratives, ainsi que les formulaires relatifs ont été révisés. Il est important que les Commissions utilisent les modèles mis à jour afin de faciliter les remboursements et toutes les procédures inhérentes. Ces documents seront envoyés par courriel à tous les membres des Bureaux des Commissions. Ils ont également été imprimés et l'Assemblée pourra se servir après la séance lors de l'apéritif. Des enveloppes-réponse sont également à disposition. Mme De Pietro rappelle que l'envoi régulier des listes de présence est important pour le paiement des jetons de présence.

Mme Egger Rochat demande si le solde du budget annuel d'une Commission peut être utilisé par une autre Commission qui en aurait besoin.

Mme Crausaz a déposé un postulat demandant la création d'un fonds pour les Commissions d'établissement qui permettra de capitaliser les soldes et les reporter sur l'année comptable suivante. M. Payot indique que techniquement le cheminement normal d'un postulat est qu'il soit renvoyé en Commission ou à la Municipalité pour réponse et, cas échéant, ce sera le SEP+S qui aura la charge d'y répondre.

M. Steiner signale que la CET de Beaulieu créera une association afin qu'une partie des jetons de présence puisse être versée sur le compte de l'association.

## **9. Divers et propositions individuelles**

### ***Octroi de deux demi-journées de congé en 2020 (le 1<sup>er</sup> mai tombera un vendredi)***

M. Payot indique qu'à Lausanne, l'usage est d'accorder ces deux demi-journées de congé le 1<sup>er</sup> mai car celui-ci correspondant à un jour férié de l'administration communale. Cela permet de coordonner les horaires des écoles avec ceux des APEMS et autres structures en milieu scolaire. Il propose donc d'attribuer les deux demi-journées au 1<sup>er</sup> mai.

#### Discussion :

M. Ferrer signale qu'il y a déjà beaucoup de congés en avril et mai, qu'il y a une longue période sans congé entre les vacances d'été et celles d'automne. Il trouverait plus adéquat d'avoir un long week-end en novembre, ce qui permettrait aux élèves et aux enseignants de souffler un peu.

Mme Neuffer dit que la période d'avril jusqu'aux vacances peut être très longue et qu'un jour supplémentaire de congé est le bienvenu, même s'il y a l'Ascension et Pentecôte.

Mme Egger Rochat ne comprend pas pourquoi vouloir changer cette tradition du congé du 1<sup>er</sup> mai (Fête du travail).

Mme de Kerchove rappelle que la seule véritable compétence du CEL est l'octroi de deux demi-journées de congé. Elle souligne qu'historiquement à Lausanne, il a été décidé de calquer ces deux demi-journées sur le congé du 1<sup>er</sup> mai parce que cela a du sens.

Mme Auras souhaite que cela soit expliqué aux parents car ils ne savent pas que les enseignants sont des employés du Canton et que les secrétaires, infirmières, concierges, employés des APEMS, etc. dépendent des Communes.

Mme Pernet indique que les professeurs peuvent aller manifester car il y a le cortège du 1<sup>er</sup> mai, que les parents ne sont pas forcément des employés de la Ville et qu'il faut trouver une solution de garde pour les élèves.

M. Payot rappelle qu'il y a eu un courrier aux parents pour signaler les congés.

M. Nicollier insiste sur le fait que les établissements scolaires ne peuvent pas fonctionner correctement si les employés communaux sont en congé. Dès lors, le Conseil d'établissements est condamné à accorder ce congé le 1<sup>er</sup> mai tant que la Ville accorde ce congé à ses employés.

M. Payot précise qu'il y avait eu une interpellation à ce sujet qui a rappelé que ce congé date des années 30.

Mme Winkler tient à relever qu'il ne s'agit pas d'un congé des enseignants mais d'un congé qui dépend du fonctionnement de l'école par rapport aux services de la Ville.

Mme Pernet dit que si rien ne fonctionne au niveau de la Ville, l'Assemblée vote sur un "truc bidon", puisqu'il n'y a pas le choix.

M. Payot rappelle qu'il y a une compétence légale du Conseil des établissements, mais une pratique contrainte par le jour de congé officiel de l'administration communale lausannoise. Si le point est contesté, il faudrait d'abord régler la question du congé officiel.



Vote pour l'octroi du congé le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2020 :

Accepté à la majorité avec 1 opposition et 8 abstentions.

### ***Encouragement précoce pour les futurs élèves allophones***

Un préavis a été voté à ce sujet en 2018. Deux personnes à temps partiel ont été engagées pour faire avancer ce projet, dont Mme Neuffer (CET Prélaz). Celle-ci précise que le projet est à ses débuts et que pour l'heure, elle examine ce qui se passe sur le terrain. Elle a pu constater qu'il y a beaucoup de personnes très compétentes.

M. Fracheboud souhaite des renseignements par rapport à ce projet.

M. Payot annonce que ce projet sera présenté à la prochaine séance du Conseil d'établissements. Il explique que le but est de créer des espaces de rencontre avec les parents allophones au sein des Centres de vie infantile avant que les enfants ne commencent l'école.

M. Picard demande s'il n'y a pas un risque de doublon avec les cours de français proposés par le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI).

M. Payot répond que le BLI a été dans la boucle pour le projet et qu'il s'agira d'une prestation complémentaire.

### ***Etude URSP sur les devoirs surveillés***

La Commune a reçu le document qui sera transmis aux Commissions d'établissement. S'il suscite des réactions, les Présidents pourront échanger lors de leur prochaine réunion.

### ***Règles vestimentaires***

Mme Heiniger s'exprime sur cette thématique en tant que parent, ayant une fille en 7P. C'est un âge où les tenues vestimentaires se raccourcissent un petit peu, il y a les effets de mode. Les règlements sont différents entre établissements, par exemple à C.F. Ramuz le training n'est pas autorisé. Il y a un questionnement des enseignants qui doivent reprendre les élèves, mais les élèves manquent d'explications. Il y a un enjeu d'information et de communication. On pourrait faire un travail avec la CET et les élèves pour faire un règlement concernant la tenue vestimentaire. Il serait intéressant de faire cela de manière commune avec plusieurs CET et les délégués de classe. Certains enfants ont des habits de marque, cela crée des clivages. La tenue vestimentaire est très identitaire.

M. Payot remercie Mme Heiniger et évoque la réponse à une interpellation au Grand conseil qui s'inquiétait que les exigences puissent être différentes entre filles et garçons, donc genrées. La réponse du Conseil se réfère à l'exigence légale d'une tenue décente, ce qui relève de l'interprétation. Si un enseignant identifie un problème, il peut le signaler.

M. Payot explique que chaque règlement d'établissement a été soumis à la Conférence des maîtres, ensuite à la Commission d'établissement et enfin validé par le Département.

Mme Muri-Guirales commente qu'il y a eu tout un débat et qu'elle avait déposé une motion pour un uniforme. Rouvrir le débat serait intéressant mais c'est un sujet qui fait couler beaucoup d'encre.

M. Nater affirme que les établissements ne peuvent pas entrer dans une objectivité par rapport au règlement (ce que l'on a le droit de porter ou pas, l'évolution vestimentaire, etc.) Les professionnelles sont obligées d'utiliser des termes tels que *habits propres, décents, adaptés*, etc. Cela suppose parfois une certaine objectivité. Un enseignant peut faire passer quelque chose que l'enseignant de la période suivante ne fera pas passer... Il y a une responsabilité des parents dans l'éducation. C'est ainsi qu'il faudrait le concevoir plutôt qu'édicter des normes.

M. Payot suggère que les Commissions se consultent et que le débat pourrait continuer lors de la séance des Présidents.

Mme Heiniger souligne qu'il y a quand même un règlement et que certains enseignants s'y réfèrent comme une bible. Elle se demande de quelle manière procéder pour initier un dialogue entre parents, élèves et enseignants.

M. Payot demande aux Présidents des CET de prendre en compte ce sujet lors de leur rencontre.

### ***Campagne d'éducation 2018-19 C'est la base !***

M. Payot rappelle que la campagne était basée sur le respect, la solidarité et la tolérance



Les établissements ont été nombreux à déposer des projets et à les présenter ainsi que les acteurs du parascolaires. M. Payot les remercie de ces différentes actions.

Une exposition sera inaugurée le 18 juin au Forum de l'Hôtel de Ville.

### ***Campagne de prévention de la Ville de Lausanne (tabac, alcool, cannabis)***

M. Payot signale qu'un envoi a été fait aux parents des élèves de 13-17 ans avec une campagne d'affichage. De plus, trois clips ont été diffusés.

Invitation aux parents des élèves pour une soirée improvisation qui se déroulera vendredi 24 mai aux Docks.

M. Picard indique qu'il n'y a pas d'éléments se rapportant au vapotage qui est quand même considéré comme un risque d'addiction potentiel. Est-il inclus dans la notion du tabac ?

M. Payot répond que le vapotage fait l'objet d'une interpellation urgente à laquelle le Conseil communal répondra mardi 28 mai.

### ***20 ans du Pédibus***

M. Payot indique que le Pédibus fête ses 20 ans et ce sera l'occasion de présenter ce qu'il fait. Une exposition aura lieu au forum de l'Hôtel de Ville, du 18 au 28 septembre, il y aura plusieurs événements festifs. Les parents intéressés à organiser un Pédibus sont toujours les bienvenus.

### ***Fêtes scolaires 2019 et invitations aux CET***

- mercredi 26 juin : cortège et fête des classes enfantines (1-2P)
- mercredi 3 juillet : cortège et fête des classes primaires (3-5P)

Mme De Pietro précise que les Président-e-s des Commissions primaires sont invités à défiler. Les personnes intéressées pourront recevoir un badge pour entrer à la Place de Milan. Un courriel sera envoyé afin que les personnes qui le désirent puissent se manifester.

M. Payot rappelle la Fête des 6P le 21 juin qui aura lieu à la piscine de Bellerive. Il n'y a pas d'invitation pour le public.

### ***Cérémonies de remise de diplômes (Promotions)***

Mme De Pietro précise que les établissements organisent à la fin de l'année scolaire des cérémonies de remise de diplômes et que les Président-e-s des Commissions des établissements secondaires ont reçu des invitations.

Mme Muri-Guirales annonce qu'elle quitte la Commission du Belvédère mais qu'en tant que Présidente de l'Union des Sociétés lausannoises, elle fait toujours partie de la vie associative.

M. Payot la remercie pour son investissement et invite l'Assemblée à partager un verre. Il remercie également Mme De Pietro et la soussignée pour leur suivi tout au long de l'année.

Mme De Pietro rappelle aux membres de signer la liste de présence qui se trouve à l'entrée.

Fin de la séance à 22h01.

Maria Teresa Luperto  
Secrétaire